Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20261105-DEL2026_07_03-DE

2026/

COMMUNE DE PLUVIGNER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2026

N° DEL2026_07_03

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 28 (Emmanuel MURZEAU ne prend pas part au vote)

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme RIO Aurélie, Maire.

28 Elus présents lors du vote : RIO Aurélie ; LE PICHON Patrick ; LE BARON-RACHEL Marjorie ; POTEL Robert ; LE GUILLOUX Anne-Gaëlle ; TASSÉ Damien ; CHEVILLER Danielle ; GOT Patrice ; CHATELAIN Christiane ; LEROY Patrick ; SILVESTRIN André ; GUEGAN Dominique ; LE JOSSEC Jean Marc ; CASSAGNE Chantal ; MURZEAU Emmanuel ; LE TOUZE-GOLVAN Marie ; PASCO Laurent ; LE MENTEC Nadège ; LE DEODIC Ronan ; LE BERRE Rémi ; EVENNO Charline ; RICHARD Bruno ; THOMAS Patrice ; LE HENANFF Gwénaëlle ; NOEL Isabelle ; GUEHENNEC Yvonnick ; BRUNET Virginie ; LE GLOANIC Mickael.

1 Pouvoir :
Mme LESPAGNOL Faustine donne pouvoir à Mme CHEVILLER Danielle.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Charline EVENNO
DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 30 octobre 2026
OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE - APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 MORBIHAN TERRADATA**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1524-51,

VU le rapport de gestion 2025 de la SPL Morbihan Terradata annexé à la présente délibération,

Considérant que les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale de la SPL Morbihan Terradata présentent un rapport écrit devant leur assemblée délibérante,

Considérant que ce rapport précise notamment que l'année 2025 a été consacrée à la définition de la feuille de route de la SPL, qui a permis de déterminer les priorités de la structure pour les années à venir ; qu'il a été acté, pour tenir compte des évolutions technologiques majeures de ces dernières années, que le projet initial

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 056-215601774-20261105-DEL2026_07_03-DE

de construction d'un datacenter unique sur le site vannetais de Morbihan Energies prendrait finalement la forme d'une architecture multi-sites, avec une première unité au siège de Morbihan Energies et Eau du Morbihan à Fétan Blay,

Considérant que les perspectives pour 2026, outre le renouvellement des instances lié aux élections municipales, étaient de poursuivre la mobilisation des collectivités actionnaires et la recherche de nouveaux membres, de désigner un directeur technique et d'engager les études et travaux pour l'aménagement de la salle de serveur mutualisée sur le site de la copropriété de Fetan Blay,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **PREND ACTE DE LA COMMUNICATION EN SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2026 DU RAPPORT D'ACTIVITE 2025 DE MORBIHAN TERRADATA.**

VOTES : 28 pour
Emmanuel MURZEAU ne prend pas part au vote.

A PLUVIGNER, LE 06.11.2026

LE MAIRE,
AURELIE RIO

MAIRIE DE PLUVIGNER (Morbihan)

LE SECRETAIRE,
CHARLINE EVENNO

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire après transmission au contrôle de légalité et publication le :

17 NOV. 2026